

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00304

Numéro SIREN : 529 682 049

Nom ou dénomination : 423 ENERGY

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2019 sous le numéro de dépôt 19898

CERTIFIÉ CONFORME

N° 2050-SD 2019

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise		S.A.S.U. 423 ENERGY		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2		
Adresse de l'entreprise		75 Allée wilhelm roentgen 34961 MONTPELLIER Cedex 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2		
Numéro SIRET*		5 2 9 6 8 2 0 4 9 0 0 1 3 3						
		Néant ☐ *						
		Exercice N clos le, 3 0 0 4 2 0 1 9						
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
		Terrains	AN		AO			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	18 293 051	AS	3 329 139	14 963 912	
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	802	BI		802	
		TOTAL (II)	BJ	18 293 854	BK	3 329 139	14 964 715	
ACTIF CIRCULANT		STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
			En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services		BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
	Marchandises		BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	40 716	BW		40 716	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	374 199	BY		374 199	
		Autres créances (3)	BZ	96 846	CA		96 846	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:	CD		CE		
Disponibilités	CF		1 335 338	CG		1 335 338		
Charges constatées d'avance (3) *	CH		182 476	CI		182 476		
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	2 029 575	CK		2 029 575		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	150 749			150 749		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	20 474 178	1A	3 329 139	17 145 039		
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	109 770
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		S.A.S.U. 423 ENERGY		Néant ☐		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000.....)			DA	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	(889 842)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(495 757)	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	(1 384 599)	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ	32 866	
	TOTAL (III)			DR	32 866	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT	4 569 372	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	12 683 418	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	816 525	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	66 731	
	Dettes fiscales et sociales			DY	125 490	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	235 235	
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	18 496 772		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	17 145 039		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC	
		Écart de réévaluation libre			ID	
		Réserve de réévaluation (1976)			IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	2 804 170	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. 423 ENERGY						Néant ☐	*
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	biens *	FD	1 581 251	FE		FF	1 581 251
	Production vendue services*	FG	1 250	FH		FI	1 250
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 582 501	FK		FL	1 582 501
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 582 502
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	341 602
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	88 159
	Salaires et traitements*					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*				GA	1 039 648
		Sur immobilisations		- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	19 923
	Autres charges (12)					GE	5
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 489 336
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	93 166
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	588 924
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)						GU	588 924
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(588 924)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(495 757)

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise <u>S.A.S.U. 423 ENERGY</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 582 502
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 078 260
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(495 757)
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

423 ENERGY

Société par actions simplifiée au capital variable de minimum 1 000 € et maximum 450 000 €
Siège social : 75 allée Wilhelm Roentgen – CS 40935
34961 Montpellier Cedex 2
529 682 049 R.C.S. Montpellier

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf,
et le vingt-huit octobre à quatorze heures,

Les associés de la société 423 ENERGY se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation du Président,

Madame Florence MADELINE étant désigné Président de séance,

Et en l'absence de la société AXIOME, Commissaire aux Comptes régulièrement convoquée, et excusée.

Après que l'assemblée générale ait déclaré avoir pris connaissance ;

- 1) De l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos à cette date,
- 2) Du rapport du commissaire aux comptes,
- 3) Du texte des projets de résolutions soumises au vote de l'assemblée générale,

Le Président a déclaré que l'inventaire, les comptes annuels, ceux du commissaire aux comptes, le texte du projet des résolutions proposées, ainsi que tous les documents et renseignements qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des associés, au siège social, ou à eux adressés, l'ont été conformément à ces dispositions, à compter de la convocation à l'assemblée générale.

L'assemblée générale lui donnant acte de cette déclaration, a pris les décisions relatées ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

- *Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2019,*
- *Rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018-2019,*
- *Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 30 avril 2019,*
- *Affectation du résultat,*
- *Approbation des conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce,*
- *Pouvoirs à conférer en vue des formalités.*

*JC
FM*

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 avril 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve de l'exercice de ses fonctions au Président, pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée générale constate également que les comptes de l'exercice écoulé ne font apparaître aucune charge et dépense non déductible des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés (art 39-4 du C.G.I.).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La société a dégagé un déficit net comptable de € -495 757 que l'assemblée générale décide d'affecter comme suit :

Déficit de l'exercice.....	-495 757 €
5 % du résultat à la Réserve Légale	
dans la limite de 10% du capital social	0 €
Le Solde, soit la somme de.....	-495 757 €
en totalité au poste « Report à Nouveau »	

Le poste « Report à Nouveau » se trouve ainsi porté à – 1 385 599 €.

L'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des années précédentes.

Les capitaux propres demeurent inférieurs à la moitié du capital social, cependant la continuité de la société ne s'en trouve pas compromise. L'activité de la société (production et vente d'électricité) permettra, à moyen-long terme, de rétablir le montant des capitaux propres au niveau minimal requis par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales.

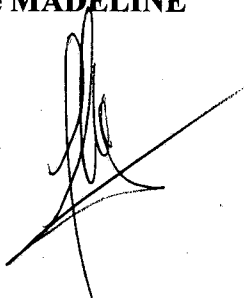
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

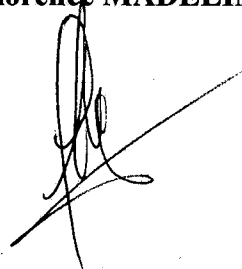
Handwritten signature and "FIN" in the bottom right corner.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et les associés.

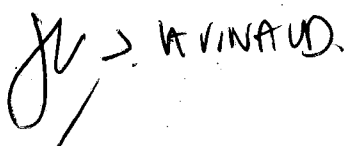
Président de séance
Florence MADELINE



Associée
URBASOLAR
Représentée par
Florence MADELINE



Associé
Crédit Agricole Languedoc
Energies Nouvelles
Représentée par Jérôme Lavinaud





AXIOME AUDIT
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit

MONTPELLIER 34000

@7 Center - Immeuble l'@ltis - bât G
521, rue Georges Méliès

Tél. : 0 467 158 935

Fax : 0 467 158 951

axiomeaudit@axiomeassociés.fr

ALÈS 30100

681 chemin du Mas
de la Bedosse

axiomeaudit@axiomeassociés.fr

PERPIGNAN 66050

51 rue Louis Delaunay
BP 10640 - Cedex

axiomeaudit@axiomeassociés.fr

SAS 423 ENERGY
75 Allée Wilhelm Roentgen
CS 40935
34 961 MONTPELLIER CEDEX 2

COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 30.04.2019



AXIOME AUDIT
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit

MONTPELLIER 34000

@7 Center - Immeuble l'@ltis - bât G
521, rue Georges Méliès
Tél. : 0 467 158 935
Fax : 0 467 158 951
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

ALÈS 30100

681 chemin du Mas
de la Bedosse
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

PERPIGNAN 66050

51 rue Louis Delaunay
BP 10640 - Cedex
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

SAS 423 ENERGY

75 Allée Wilhelm Roentgen
CS 40935

34 961 MONTPELLIER CEDEX 2

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXES**



AXIOME AUDIT
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit

MONTPELLIER 34000

@7 Center - Immeuble l'@ltis - bât G
521, rue Georges Méliès
Tél. : 0 467 158 935
Fax : 0 467 158 951
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

ALÈS 30100

681 chemin du Mas
de la Bedosse
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

PERPIGNAN 66050

51 rue Louis Delaunay
BP 10640 - Cedex
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

SAS 423 ENERGY

75 Allée Wilhelm Roentgen
CS 40935
34 961 MONTPELLIER CEDEX 2

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2019

Aux associés,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 423 ENERGY relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} mai 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier,
Le 4 octobre 2019

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned above the printed name.

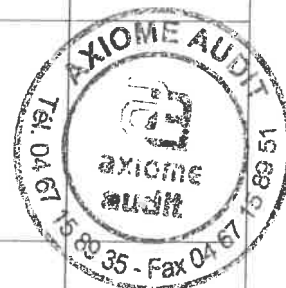
Le commissaire aux comptes
AXIOME AUDIT
Frédéric Carrobé

Bilan Actif

S.A.S.U. 423 ENERGY

Période du 01/05/18 au 30/04/19

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/04/2019	Net (N-1) 30/04/2018
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	18 293 051	3 329 139	14 963 912	15 993 613
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	18 293 051	3 329 139	14 963 912	15 993 613
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	802		802	802
TOTAL immobilisations financières :	802		802	802
ACTIF IMMOBILISÉ	18 293 854	3 329 139	14 964 715	15 994 415



STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	40 716		40 716	40 716
Créances clients et comptes rattachés	374 199		374 199	413 015
Autres créances	96 846		96 846	1 388 736
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	511 760		511 760	1 842 466
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 335 338		1 335 338	866 074
Charges constatées d'avance	182 476		182 476	199 454
TOTAL disponibilités et divers :	1 517 815		1 517 815	1 065 528
ACTIF CIRCULANT	2 029 575		2 029 575	2 907 994
Frais d'émission d'emprunts à étaler	150 749		150 749	160 696
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	20 474 178	3 329 139	17 145 039	19 063 105
----------------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------

Bilan Passif

S.A.S.U. 423 ENERGY

Période du 01/05/18 au 30/04/19

RUBRIQUES	Net (N) 30/04/2019	Net (N-1) 30/04/2018
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 1 000	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(889 842)	(495 304)
Résultat de l'exercice	(495 757)	(394 538)
TOTAL situation nette :	(1 384 599)	(888 842)
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	(1 384 599)	(888 842)
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	32 866	12 943
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	32 866	12 943
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	4 569 372	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 683 418	14 162 639
Emprunts et dettes financières divers	816 525	5 073 701
TOTAL dettes financières :	18 069 315	19 236 340
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 731	238 740
Dettes fiscales et sociales	125 490	92 834
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	235 235	363 768
Autres dettes		7 323
TOTAL dettes diverses :	427 456	702 665
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	18 496 772	19 939 004
Ecart de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	17 145 039	19 063 105



Compte de Résultat (Première Partie)

S.A.S.U. 423 ENERGY

Période du 01/05/18 au 30/04/19

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 30/04/2019	Net (N-1) 30/04/2018
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	1 581 251		1 581 251	1 560 675
Production vendue de services	1 250		1 250	
Chiffres d'affaires nets	1 582 501		1 582 501	1 560 675
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				5 270
Autres produits			1	108
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 582 502	1 566 053
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			341 602	324 307
TOTAL charges externes :			341 602	324 307
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			88 159	77 101
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
TOTAL charges de personnel :				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 039 648	963 130
Dotations aux provisions sur immobilisations				700 000
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			19 923	12 943
TOTAL dotations d'exploitation :			1 059 571	1 676 073
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			5	6
CHARGES D'EXPLOITATION			1 489 336	2 077 487
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			93 166	(511 434)



Compte de Résultat (Seconde Partie)

S.A.S.U. 423 ENERGY

Période du 01/05/18 au 30/04/19

RUBRIQUES	Net (N) 30/04/2019	Net (N-1) 30/04/2018
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	93 166	(511 434)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	588 924	583 104
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	588 924	583 104
RÉSULTAT FINANCIER	(588 924)	(583 104)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(495 757)	(1 094 538)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		700 000
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
		700 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		700 000
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	1 582 502	2 266 053
TOTAL DES CHARGES	2 078 260	2 660 591
BÉNÉFICE OU PERTE	(495 757)	(394 538)



Règles & Méthodes Comptables

S.A.S.U. 423 ENERGY

Période du 01/05/18 au 30/04/19

L'exercice clôturé au 30/04/2019 présente un montant total du bilan de 17 145 039 €
et dégage un résultat de (495 757) €

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- importance relative
- continuité d'exploitation
- permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Evènements significatifs :

- de l'exercice : cf page suivante
- postérieurs à compter de la clôture : Néant



Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus. Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont comptabilisés en charges.

Les intérêts intercalaires de l'emprunt ainsi que les intérêts de compte courant d'associé sont intégrés au coût de l'immobilisation jusqu'à la date de mise en service de la centrale, car ils sont directement rattachables à la construction de la centrale photovoltaïque. Le montant des frais financiers portés à l'actif s'élève à 203493,99 €.

Règles & Méthodes Comptables

S.A.S.U. 423 ENERGY

Période du 01/05/18 au 30/04/19

Les centrales sont décomposées en deux composants dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Composant n°1 : panneaux photovoltaïques, amortis linéairement sur une durée de 20 ans d'une valeur de 15 992 092.69 €
 - Composant n°2 : onduleurs, amortis linéairement sur une durée de 10 ans d'une valeur de 2 300 958.68€
- Conformément à la réglementation comptable et de par leur aspect significatif, les frais accessoires (pose, honoraires, études...) sont incorporés au coût d'acquisition de la centrale et répartis au prorata des composants.

Evénements significatifs de l'exercice :

Les capitaux propres de la société sont, à la clôture de l'exercice, inférieurs à la moitié du capital social du fait du résultat déficitaire de cet exercice et des précédents. La continuité de l'exploitation n'est cependant pas compromise.

L'activité de la société consiste en l'exploitation de centrales solaires photovoltaïques.

En date du 9 Mars 2016, la centrale GP 05 a été mise en service pour une valeur de 479 998.27 €. Le chiffre d'affaires de la centrale pour l'exercice est de 51545 €.

En date du 31 Mars 2016, la centrale Grameyer a été mise en service pour une valeur de 612 924.69 €. Le chiffre d'affaires de la centrale pour l'exercice est de 53752 €.

En date du 27 Mai 2016, la centrale Autajon a été mise en service pour une valeur de 1 496 284.02 €. Le chiffre d'affaires de la centrale pour l'exercice est de 154598 €.

En date du 13 Juin 2016, la centrale Mediaco a été mise en service pour une valeur de 4 354 464.88 €. Le chiffre d'affaires de la centrale pour l'exercice est de 475018 €.

En date du 13 Juillet 2016, la centrale SAD 1 a été mise en service pour une valeur de 480 956.58 €. Le chiffre d'affaires de la centrale pour l'exercice est de 49 435 €.

En date du 12 Août 2016, la centrale Orchestra a été mise en service pour une valeur de 4 519 913.44 €. Le chiffre d'affaires de la centrale pour l'exercice est de 426135 €.

En date du 17 Octobre 2016, la centrale Sud Métal a été mise en service pour une valeur de 1 456 629.32 €. Le chiffre d'affaires de la centrale pour l'exercice est de 143382 €.

En date du 13 Janvier 2017, la centrale Ducournau 9 a été mise en service pour une valeur de 1 863 356.62 €. Le chiffre d'affaires de la centrale pour l'exercice est de 135668 €.

En date du 15 Septembre 2017, la centrale Cap Vrac a été mise en service pour une valeur de 3 028 523.55 €. Le chiffre d'affaires de la centrale pour l'exercice est de 91718 €.

En date du 22 Avril 2016, la société a souscrit un emprunt moyen terme auprès d'Auxifip et Crédit Agricole Languedoc d'un montant en principal de 15 051 497€ réparti en 4 tranches distinctes.

A la clôture de l'exercice, le solde à rembourser toutes tranches confondues est de 12 654 392 €.

Garanties liées au prêt Moyen Terme :

- Gage sans dépossession des matériels financés ;
- Cession Dailly des créances EDF ;
- Cession Dailly des créances envers le constructeur ;
- Cession Dailly des créances au titre de la Cautiion Bancaire et de la Garantie Bancaire Autonome ;
- Cession Dailly des créances détenues au titre des conventions d'occupations ;
- Cession Dailly des créances à naître au titre des contrats d'assurance ;
- Cession Dailly des créances à naître au titre des contrats de maintenance ;
- Nantissement des titres de la société ;
- Constitution d'un compte de réserve de la dette et nantissement dudit compte ;
- Constitution d'un compte de réserve pour Garantie de Démantèlement et nantissement dudit compte.

Garanties liées au prêt Court Terme :

- Cession Dailly de la T.V.A.

Le contrat d'emprunt prévoit le calcul du ratio DSCR. Ce ratio s'élève à 1,09 au 30/04/2019 et est supérieur au minimum imposé par le contrat de prêt.

En date du 25 avril 2019, URBASOLAR a cédé 40 actions de la société soit 4% du capital social à la société CALEN pour un prix de 40 €.

Deux emprunts obligataires ont été émis sur l'exercice en date du 26 avril 2019 :

- Emprunt OS1 : 2 500 359 € divisé en 2 500 359 OS d'une valeur nominale de 1 € et d'une durée de 19 ans. Taux d'intérêts = 5%
- Emprunt OS2 : 2 069 013 € divisé en 2 069 013 OS d'une valeur nominale de 1 € et d'une durée de 20 ans. Taux d'intérêts = 5,5%

La SAS URBASOLAR, demeurant au 75, allée Wilhelm Roentgen - 34961 MONTPELLIER est inscrite au RCS de Montpellier N°492381157, consolide les comptes de la société selon la méthode d'intégration globale.



Immobilisations

S.A.S.U. 423 ENERGY

Période du 01/05/18 au 30/04/19

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	18 293 051		
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	18 293 051		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	802		
TOTAL immobilisations financières :	802		



TOTAL GÉNÉRAL	18 293 854		
----------------------	-------------------	--	--

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			18 293 051	
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			18 293 051	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			802	
TOTAL immobilisations financières :			802	
TOTAL GÉNÉRAL			18 293 854	

Amortissements

S.A.S.U. 423 ENERGY

Période du 01/05/18 au 30/04/19

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	1 599 439	1 029 701		2 629 139
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles	1 599 439	1 029 701		2 629 139
TOTAL GÉNÉRAL	1 599 439	1 029 701		2 629 139

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	1 029 701		
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	1 029 701		
Frais d'acquisition de titres de participations			



TOTAL GÉNÉRAL	1 029 701		
----------------------	------------------	--	--

Amortissements (suite)

S.A.S.U. 423 ENERGY

Période du 01/05/18 au 30/04/19

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations	Reprises
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'établissement et de développement		
Autres immobilisations incorporelles		
TOTAL immobilisations incorporelles :		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terrains		
Constructions sur sol propre		
Constructions sur sol d'autrui		
Constructions installations générales		
Installations techniques et outillage industriel		
Installations générales, agencements et divers		
Matériel de transport		
Matériel de bureau, informatique et mobilier		
Emballages récupérables et divers		
TOTAL immobilisations corporelles :		
Frais d'acquisition de titres de participations		



TOTAL GÉNÉRAL

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
RUBRIQUES	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net fin exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler	(160 696)	9 947		(150 749)
Primes de remboursem. des obligations				

Charges et Produits Constatés d'Avance

S.A.S.U. 423 ENERGY

Période du 01/05/18 au 30/04/19

Charges constatées d'avance	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	182 476	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	182 476	



Charges à Payer

S.A.S.U. 423 ENERGY

Période du 01/05/18 au 30/04/19

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	29 024
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 631
Dettes fiscales et sociales	125 490
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	201 146



Produits à Recevoir

S.A.S.U. 423 ENERGY

Période du 01/05/18 au 30/04/19

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances Valeurs Mobilières de Placement Disponibilités	199 170
TOTAL	199 170



État des Échéances des Créances et Dettes

S.A.S.U. 423 ENERGY

Période du 01/05/18 au 30/04/19

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	802		802
TOTAL de l'actif immobilisé :	802		802
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	374 199	374 199	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	92 649	92 649	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	4 197	4 197	
TOTAL de l'actif circulant :	471 044	471 044	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	182 476	72 706	109 770

TOTAL GÉNÉRAL	654 323	543 751	110 572
----------------------	----------------	----------------	----------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	4 569 372		4 569 372	
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	12 683 418	1 560 188	2 135 612	8 987 618
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	66 731	66 731		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	125 490	125 490		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	235 235	235 235		
Groupe et associés	816 525	816 525		
Autres dettes				
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				



TOTAL GÉNÉRAL	18 496 772	2 804 170	6 704 984	8 987 618
----------------------	-------------------	------------------	------------------	------------------

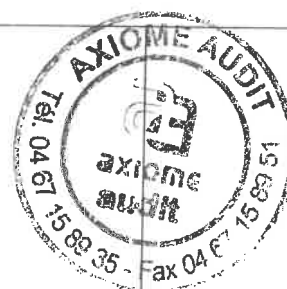
Provisions Inscrites au Bilan

S.A.S.U. 423 ENERGY

Période du 01/05/18 au 30/04/19
Edition du 10/10/19
Tenue de compte €

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	12 943	19 923		32 866
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	12 943	19 923		32 866



Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	700 000			700 000
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	700 000			700 000

TOTAL GÉNÉRAL	712 943	19 923		732 866
----------------------	----------------	---------------	--	----------------